

**Conseil de l'UFR**

**Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**Séance du 25 mars 2021**

**Compte rendu n° 73**

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

**Etaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 31 membres**

<b>COLLEGE A</b>
Mme Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN
M. Pascal GANDOULPHE
M. Pierre-Yves GILLES
Mme Sybille KRIEGEL
M. Sylvie REQUEMORA-GROS
Mme Sophie SAFFI
Mme Sylvie WHARTON
<b>COLLEGE B</b>
M. Mathieu BRUNET
Mme Sandrine CADDEO
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Corine EYRAUD
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI DUFOUR
Mme MIREILLE NYS
M. Fabrice PELLERIN
Mme ISABELLE PERNIN
<b>COLLEGE IATSS</b>
Mme Françoise DESRUES
Mme Sandrine GRANGE
Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Nathalie JUVENAL
Mme Carole VITALI
<b>COLLEGE USAGERS</b>
Mlle Anaëlle ENOCH
M. Maxime TIRADO
<b>PERSONNALITES EXTERIEURES</b>
M. Pierre-Emmanuel CASANOVA (jusqu'à 11h)
<b>INVITES PERMANENTS</b>
M. Michel DOLINSKI
Mme Stéphanie HUGUET
Mme Isabelle RENAUDET
Mme Mathilde THOREL

**Etaient représentés :**

M. Lionel DANY	ayant donné procuration à	M. Médéric GASQUET-CYRUS
M. Guy LE THIEC	ayant donné procuration à	M. Pierre-Yves GILLES
M. Gilles THEULIE	ayant donné procuration à	Mme Sophie SAFFI
Mme Alice FABRE	ayant donné procuration à	M. Pascal GANDOULPHE
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR	ayant donné procuration à	M. Médéric GASQUET-CYRUS (à partir de 12h)
M. Fabrice PELLERIN	ayant donné procuration à	Mme Mireille NYS (à partir de 12h)
Mme Françoise DESRUES	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU (entre 10h et 12h)
Mme Catherine CHEVALIER-GRAS	ayant donné procuration à	Mme Carole VITALI
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
Mme Odile MIRIBEL	ayant donné procuration à	Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN

**31 membres présents ou représentés : le quorum de 19 est atteint.**

**Mme Wharton**, administratrice provisoire de l'UFR ALLSH ouvre la séance à 9h. Elle présente le cadrage horaire proposé par le Bureau pour chaque point à l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1 - Budget prévisionnel 2021
- 2 - Fiches-projets Relations internationales
- 3 - Conventions pédagogiques
- 4 - Approbation de comptes-rendus de séances de conseil des 14 janvier et 5 février 2021
- 5 - Proposition d'aménagements ciblés du référentiel des services autres que d'enseignement
- 6 - Création d'une liste de diffusion de "libre expression" au sein de l'UFR ALLSH
- 7 - Informations

**1 - Budget prévisionnel 2021**

**Mme Eyraud** présente la réalisation du budget 2020 et le budget prévisionnel 2021, qui sera voté en séance. Elle rappelle tout d'abord les grands principes budgétaires (diapo 3). Un budget est présenté en dépenses et en recettes et doit être équilibré.

Les recettes sont constituées :

- de la Dotation de l'Etat, à travers la dotation allouée par l'Université
- des ressources propres : formation continue, prestations de services, taxe d'apprentissage, redevances liées aux Autorisations d'Occupation Temporaire, location de salles notamment.

Les dépenses sont ventilées en 3 masses, 3 enveloppes limitatives :

- Masse fonctionnement qui représente les dépenses courantes
- Masse investissement pour tout achat supérieur à 800 € HT ou 400 € HT pour du matériel informatique
- Masse salariale qui permet de supporter toutes les rémunérations des personnels. On distingue la masse salariale « supports Etat » et la masse salariale « hors supports Etat » ou « sur ressources propres » (heures complémentaires, agents non titulaires, contrats étudiants).

Les crédits de fonctionnement et d'investissement sont également répartis selon 3 actions définies (diapo 6) :

- Unité ou administration qui représente le fonctionnement général : reprographie, fournitures administratives, informatique, mobilier, communication.
- Formation : pour les actions pédagogiques des départements, les projets pédagogiques.
- Recherche : pour les actions en lien avec la Recherche.

L'exécution budgétaire 2020

Informations importantes sur le tableau récapitulatif (diapo 5) :

- les 3 masses sont représentées et la masse salariale est scindée en 2 : supports Etat et ressources propres. L'Université dispose de peu de marges de manœuvre pour agir sur la masse salariale Etat, qui garantit le paiement des traitements et salaires.
- Le BP est le Budget Primitif et le BR le Budget Rectificatif.
- L'exécution et le taux d'exécution reprennent l'état des dépenses à un instant T par rapport au budget accordé.

Au niveau de l'UFR, on note un dépassement de la masse salariale Etat d'environ 1,3 millions d'euros.

En revanche, au niveau de la masse salariale sur ressources propres, seulement 95% des crédits ont été dépensés. Cet écart est essentiellement dû aux Heures Complémentaires (HC) qui n'ont un taux d'exécution que de 91%, soit près de 350 000 euros d'HC non consommées. Cette situation pose problème lors de la campagne d'emplois, car si le quota alloué aux HC n'est pas dépensé, il est plus difficile de demander des créations de postes. Cette sous-consommation est récurrente depuis plusieurs années (sous-consommation d'environ 530 000 euros en 2019, d'environ 207 000 euros en 2018). Une analyse doit être entreprise afin de mieux comprendre d'où vient le problème et tenter d'y remédier.

Le budget de fonctionnement, suite au BR de juillet 2020, a été porté à 574 760 €. Sur ces crédits, une « ponction COVID », d'un montant de 79 000, € a été prélevée par AMU, cela a été le cas pour chaque structure, afin de compenser les dépenses de l'établissement liées aux mesures sanitaires. Il est possible que cette « ponction covid » soit reconduite en 2021.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et investissement est de 86%, mais si l'on s'en tient à ce qu'ont été nos objectifs de dépense (820 000 euros) il est alors de 99%. En effet, nous nous étions engagés à l'automne 2020 à diminuer nos dépenses (et à nous en tenir à un objectif de 820 000 euros) pour présenter un budget à l'équilibre.

Les prévisions de recettes ont effectivement été surévaluées (de près de 500 000 euros), en particulier les recettes en provenance de la formation continue (cf. diapo 8), c'était également le cas en 2019. Nous devons établir un budget sincère, au plus près du réel. La surévaluation des recettes est un gros problème pour AMU, puisque c'est sur cette base qu'elle prévoit ses recettes totales, une surévaluation de ses recettes entraîne un risque de déficit en fin d'année. Or début novembre, nous estimions pouvoir compter sur au moins 860 000 euros de recettes auxquels devaient être enlevés 40 000 euros de droits d'inscription des étudiants en formation continue que nous devons reverser à AMU. Donc nous nous étions engagés à ne pas dépenser plus de 820 000 euros (ce que vous trouvez dans la colonne

« Objectifs de dépense après le BR2 »). Finalement nous avons eu un peu plus de recettes que prévu (900 720 euros) et AMU ne nous a pas ponctionné les 40 000 euros.

La diapo 7 présente l'ensemble des financements supplémentaires acquis en 2020, en dehors des crédits ORE et DREAM-U. Il s'agit des financements obtenus suite à des appels à projets et qui sont gérés par la cellule financière de l'UFR. Ces crédits ne font pas l'objet d'un vote en conseil.

Les dépenses et les investissements de 2020 sont ensuite détaillés dans la diapo 9 selon leur typologie, ce qui permet une meilleure compréhension de la répartition de l'enveloppe globale. Nous avons souhaité présenter au conseil d'UFR un budget exécuté plus détaillé que les années précédentes, il n'était jusqu'alors présenté au conseil que le total exécuté en fonctionnement et en investissement.

Ce budget a été particulièrement impacté par la situation sanitaire et les confinements :

- L'exécution du budget des départements a été divisée par plus de 2 en raison de la non-teneur de nombreuses activités pédagogiques, il en est de même pour le budget de la reprographie (80 000€ contre 110 000€ habituellement).
- Pour les DESU et programmes nord-américains : la moitié de la somme est reversée à la Direction des Relations Internationales chaque année
- L'abonnement à un certain nombre de revues de psychologie était prélevé lors des 3 ou 4 dernières années sur le fonctionnement global de l'UFR, par un reversement au SCD. Une facture de 30 000 euros a été présentée fin 2020 par le SCD qui avait oublié de facturer l'année 2019. L'UFR, en accord avec la DAF et le SCD n'a réglé que les 12 000 € concernant les abonnements de 2020. Et il a été décidé que ce coût devrait désormais être supporté par les départements ou les laboratoires ou le SCD, mais ne relevait pas des dépenses centrales de l'UFR.
- Au niveau du matériel informatique, la politique d'achats massifs d'équipements informatiques (ordinateurs portables) pour le travail à distance a considérablement alourdi ce poste de dépenses, il n'y avait pas de politique systématique d'équipement en ordinateurs portables des enseignants titulaires. Nous avons équipé une centaine d'enseignants qui soit n'avaient pas d'ordinateurs professionnels, soit avaient des ordinateurs professionnels de plus de 5 ans (souvent de plus de 7 ou 8 ans). Cet équipement s'est fait en collaboration avec les unités de recherche (pour les EC) quand cela leur était possible, et la présidence Recherche a participé à cet effort pour 20 000 euros.
- Pour l'équipement du nouveau bâtiment Turbulence, 400 000 € d'investissement avaient été prévus sur 4 ans (de 2019 à 2022). La livraison du bâtiment n'ayant pas eu lieu en 2019, les crédits seront essentiellement dépensés sur 2020 et 2021 afin d'ouvrir un lieu complètement fonctionnel.
- Le SDN9 (Schéma Directeur Numérique 9) est un projet d'investissement lié au numérique déposé auprès de l'établissement. Des départements et des services peuvent le déposer, mais cela implique que l'UFR s'engage à participer financièrement pour moitié. Il convient donc d'être très attentif aux dépôts de ce genre de demandes. Ce montant correspond à un projet du secteur de la médiation culturelle d'un montant global de 87 000 € pour lequel l'UFR devait donc participer à hauteur de 43 500 €, nous ne l'avons appris qu'en toute fin d'année 2020, aucune mémoire de cet engagement n'avait été conservée au sein de l'UFR. Finalement nous avons engagé pour environ 31 500€.

### Budget prévisionnel 2021

L'élaboration du budget prévisionnel 2021 (diapo 11) s'est effectuée :

- en fonction de la lettre de cadrage du Président de l'Université (enveloppe globale et maîtrise des moyens), de la note technique, de la dotation de l'Université et de l'exécution du budget 2020.
- selon une répartition des moyens alloués par l'Université sur les 3 enveloppes - *Unité, Formation et Recherche* - dans le cadre, notamment, d'un appel à « projets pédagogiques » à destination des départements (ou « budgets prévisionnels des départements ») et selon les impératifs et les orientations budgétaires identifiés pour 2021.

Concernant les « budgets prévisionnels des départements », ils ont été élaborés :

- en retirant les postes de dépenses liés à la reprographie et à l'équipement relevant du budget central de l'UFR
- dans une volonté de rééquilibrer la répartition entre départements.

Concernant ce budget 2021 (diapo 12), il faut noter :

Au niveau des dépenses que :

- sur la partie masse salariale, Stéphanie Huguet pourra répondre à vos questions. En matière d'heures complémentaires, il nous a été accordé 35 000 € de moins qu'en 2020, ce qui au regard de notre sous-consommation d'HC est un moindre mal ; nous avons argumenté à la conférence des moyens indiquant que nos besoins étaient importants et que nous allions travailler à comprendre cette sous-consommation.
- des crédits d'investissements élevés ont à nouveau été demandés afin de poursuivre l'équipement du bâtiment de Turbulence, ainsi que le renouvellement de l'équipement informatique des enseignants et enseignants-chercheurs.

Au niveau des recettes, un travail a été réalisé pour présenter un budget en baisse d'environ 200 000 € afin de le présenter le plus sincèrement possible. Cette diminution n'est probablement pas encore suffisante et des efforts devront encore être consentis. Le budget le plus surévalué est celui de la formation continue.

Sont également présentés les autres financements acquis (diapo 13), hors crédits relevant de la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) et DREAM-U (Dessine ton parcours vers la REussite à Aix-Marseille Université). Ces budgets regroupent les projets A\*Midex (6 en 2021), les Erasmus + (2 supplémentaires par rapport à l'an dernier) ainsi que les Fonds d'Intervention Pédagogiques, dont les projets retenus par l'établissement ne sont pas encore connus.

Les membres du conseil vont être appelés à voter la proposition de répartition budgétaire pour 2021 (diapo 14), répartie en 3 actions : Unité, Formation et Recherche. Comment cette proposition a-t-elle été élaborée ? A partir d'une prévision des dépenses incompressibles (diapo 15) et des besoins des départements (diapo 16). **Mme Eyraud** reviendra sur la diapo 14 soumise au vote du conseil à la fin de sa présentation.

La diapo 15 (qui correspond à la diapo 9 pour l'exécuté 2020) présente cette évaluation des dépenses incompressibles et nécessaires, quelques remarques :

- Le budget de reprographie est prévu en diminution modérée dans le cas où tout ou partie des examens se déroulerait en présentiel.
- Les frais de réception et de déplacement sur le budget central de l'UFR ont été diminués de 7 000 € au profit des workshops et journées d'études afin de permettre que les projets annulés en 2020 puissent se tenir en 2021 sans diminution de l'enveloppe habituelle (46 000 euros dédiés aux workshops et journées d'étude), d'où un budget Workshops et journées d'études de 53 000 euros.
- Un maintien d'une ligne importante (110 000 euros) pour l'achat de matériel informatique dans l'objectif de pérenniser la politique d'équipement et rééquipement des enseignants titulaires en ordinateurs portables.
- Un investissement de 148 000 euros pour Turbulences dans l'objectif de terminer les investissements nécessaires à ce bâtiment.

Il est important de prendre en compte le fait que les montants alloués annoncés le sont sous réserve des budgets rectificatifs 2021, qui peuvent être diminués en fonction de la crise sanitaire (nouvelle « ponction covid » ?) et du niveau réel des recettes ; d'où l'importance de la petite phrase sous le tableau. Le budget rectificatif n°1 sera voté en Conseil d'Administration de l'Université courant juin.

Pour les projets pédagogiques (diapo 16), un tableau comparatif des souhaits, des dotations réelles et de l'exécuté sur 2019, 2020 et 2021 est présenté par département et par « services communs » de l'UFR. A noter que là aussi il s'agit d'une nouvelle information donnée aux membres du conseil d'UFR qui n'avait pas ce degré de précision dans les documents qui lui étaient présentés. Cela nous permet de nous rendre compte de la grande différence de budgets entre départements, mais également de dépassements du budget notifiés parfois importants, en 2019 par exemple le département Arts avait une notification d'environ 100 000 euros et en a dépensé presque 150 000.

Les notifications aux départements ne peuvent se faire qu'après le vote du budget en conseil d'UFR. Le Conseil d'UFR a voté le budget prévisionnel 2019 en mai et celui de 2020 en juillet. Mais en 2020, la dotation de chaque département ne leur a pas été notifiée. Nous avons souhaité faire voter le budget 2021 au plus tôt pour que la notification de leur budget aux départements soit faite au plus tôt afin que les départements et le service financier puissent travailler le plus simplement et le plus clairement possible.

Pour 2021, le total des demandes des départements s'élevait à environ 470 000 euros. Leurs « souhaits nets » (en sortant la reprographie et les demandes d'investissement qui relèvent du central tels que les achats de matériel de bureau, d'équipement d'un amphithéâtre en tableau blanc avec portées musicales...) à environ 400 000 euros, or nous ne pouvions disposer que d'environ 340 000 euros.

Le principe de travail a été celui de rééquilibrer les budgets des départements. Nous avons fait plusieurs scénarii et nous en sommes arrivés à la conclusion que nous pouvions considérer que si les souhaits « nets » d'un département n'atteignaient pas les 10 000 euros (et bien sûr à condition que les projets soient justifiés au niveau pédagogique), alors ils étaient accordés. Pour les départements dont les souhaits nets dépassaient les 10 000 euros, des efforts leur ont été demandés et leurs directions ont retravaillé leur budget avec l'équipe de l'administration provisoire afin d'effectuer des choix et d'entrer dans le maximum que pouvait supporter l'UFR. Les départements concernés ont été très collaboratifs, parler sur la transparence et l'intelligence collective a très bien fonctionné. Nous en sommes ainsi arrivés au budget qui vous est présenté dans cette diapo 16. Ce travail et ce résultat sera présenté à la conférence des directeurs et directrices de départements.

Dès que le budget 2021 aura été voté lors de cette séance, la ventilation sera notifiée à chaque département.

Préconisations pour le prochain budget (diapo 17) :

- Expliciter, dès fin 2021, les dépenses éligibles et celles non-éligibles : achat de livres, achat de petit matériel informatique, participation des étudiants de master à des colloques, co-financement des journées d'étude par les appels à projets recherche et les appels à projets pédagogique.
- Systématiser les demandes d'informations au moment du dépôt des projets : nombre d'étudiants concernés par exemple.
- Clarifier auprès des départements le cadre juridique de la prise en charge des contrats de prestations d'artistes-auteurs.
- Pérenniser une politique d'acquisition et de remplacement des ordinateurs des enseignants et enseignants-chercheurs en collaboration avec les unités de recherche.

**Mme Eyraud** revient finalement sur la diapo 14, en réexplique les différentes lignes à la lumière de la présentation générale en vue du vote du conseil. Pour conclure, elle souhaite remercier le personnel de la cellule financière de l'UFR, en particulier Mme Colomet, et la responsable administrative de l'UFR, Mme Huguet, ainsi que les directeurs et

directrices des départements et en particulier celles et ceux qui ont dû retravailler leur budget à la baisse. Elle remercie également Mme Renaudet, qui a participé à toutes les réunions avec ces départements.

**Mme Wharton** renouvelle ses remerciements à Mme Eyraud ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce budget, dans la recherche de la transparence et de l'équité.

**M. Pellerin** remercie Mme Eyraud pour ses explications pédagogiques.

Il souhaite avoir des précisions sur les écarts dans les versements qui sont ou doivent être faits à l'établissement, mais également sur les écarts dans les taux d'exécution, en particulier sur ceux de la masse salariale, qui lui semblent être dus au paiement de charges.

Concernant l'équipement informatique, il ne comprend pas pourquoi les dépenses liées ne relèvent pas de l'établissement.

Il souhaite également avoir des éclaircissements entre travail à distance pour lequel l'employeur n'a pas d'obligation légale et le télétravail qui a un cadre juridique. Car depuis le mois d'octobre, AMU semble avoir opté pour le travail à distance.

**Mme Eyraud** explique que l'administration provisoire d'AMU fin 2019 (après l'arrêt du mandat de M. Berlan et avant les élections centrales) avait choisi d'équilibrer les comptes de l'UFR ALLSH en ajoutant au budget de l'UFR 120 000 euros pour combler le manque de recettes.

En ce qui concerne l'équipement informatique, le budget consommé est bien celui affecté par la dotation d'établissement, mais également par une participation de la Vice-présidence Recherche d'AMU. Pour 2021, l'établissement a souhaité maintenir pour l'UFR un budget d'investissement élevé non seulement pour permettre l'équipement de Turbulence mais également dans un souci de continuer à équiper informatiquement les enseignants. L'équipement des personnels administratifs quant à lui relève de la DOSI en particulier en ce qui concerne l'équipement nécessaire au télétravail.

**Mme Charlet** souhaite également avoir une explication sur cette sous-consommation des heures complémentaires.

**Mme Eyraud** explique qu'une analyse va être nécessaire. Mme Huguet a constaté qu'une partie de cette sous-consommation vient des équivalences de services des enseignants qui ne se traduisent pas en euros comme les primes (PCA - PRP) et qu'il est difficile d'anticiper dans les services prévisionnels.

**Mme Huguet** revient sur le fait que pour 2021, le calcul du budget a été modifié par l'établissement. Auparavant il était demandé une présentation budgétaire avec un équilibre global de toutes les masses budgétaires (fonctionnement, investissement, masse salariale Etat et sur ressources propres). Les éventuelles sur-consommations étaient compensées par les sous-consommations possibles.

Concernant la masse salariale, des économies sont notamment générées au niveau des personnels IATSS qui quittent l'UFR et ne sont pas remplacés immédiatement.

Le budget de la masse salariale a également été très impacté par toutes les réformes de l'Etat avec des impacts sur les modalités de calcul des primes, de fusion de grade, mais également par l'allocation des crédits ORE.

**M. Gilles** remercie Mme Eyraud et les personnels de la cellule financière pour tout le travail réalisé, compte tenu notamment de la vacance du poste de chargé de gestion financière. Il rappelle que la présentation et la réalisation des budgets 2020 et 2021 s'est faite dans un contexte sanitaire particulier avec des projets de dépenses qui n'ont pas pu être exécutés, en particulier les frais de missions et de réceptions. Ces économies ont été reportées sur l'achat d'équipement informatique. Il faut aussi se féliciter de la participation des laboratoires.

Le problème des HC est un problème récurrent. Leur budget avait déjà été largement baissé par la précédente Présidence. Toutefois leur coût est moins élevé que des heures de cours d'enseignants statutaires. Enfin, certains groupes de TD finissent par ne pas ouvrir, faute d'intervenant extérieur pour assurer les cours, ce qui génère des économies.

**M. Gilles** souhaiterait savoir pourquoi les dotations sont parfois supérieures aux souhaits alors que certains n'ont aucune dotation.

**Mme Eyraud** explique que les dotations supérieures allouées résultent d'un travail de la cellule financière de l'UFR qui a constaté une sous-évaluation du budget nécessaire à certains projets (coût des billets de train sous-évalués par exemple). Les deux départements qui n'ont pas eu de budget alloué sont le DELHAM, qui compte tenu de la situation sanitaire et de l'arrivée d'une nouvelle directrice n'a pas souhaité faire de demande, et le département d'études slaves qui avait une demande d'équipement de 250 euros qui sera prise en charge par le budget central de l'UFR.

**M. Gilles** explique que, durant quelques années, le budget de l'UFR était complet avec les 3 masses et que cela donnait une bonne vision d'ensemble. Il voulait savoir si la volonté de séparer la campagne d'emplois de la conférence des moyens allait être reconduite. **Mme Eyraud** explique que le budget est toujours notifié en globalité (cf. diapo 12), et que la campagne d'emplois n'est pas séparée de la conférence des moyens puisque c'est lors de cette dernière que sont présentées et argumentées les demandes de la campagne d'emplois, puis ont lieu les arbitrages d'AMU.

**Mme Huguet** explique que, jusqu'à 2020, l'UFR était dotée d'une enveloppe globale à respecter. Le travail a été différent pour 2021 et cela devrait perdurer.

**Mme Nys** souhaite savoir s'il est prévu de renouveler les ordinateurs des salles de langue qui ont parfois quinze ans d'âge.

**M. Gandoulphe** remercie le travail réalisé qui apporte un vrai degré de précision et de clarté en particulier sur les budgets alloués aux départements.

**Mme Poplimont** tient à préciser que la gouvernance a salué le travail réalisé par l'UFR.

**Vote** : Approuvez-vous la proposition de répartition budgétaire proposée page 14 du diaporama ?  
19 pour / 11 abstentions (30 votants)

## 2 - Fiches-projets Relations internationales

Point présenté par M. Dolinski.

Trois fiches-projets sont soumises à l'approbation des membres du conseil :

1. Demande d'accord de coopération internationale avec l'école Polytechnique de Lisbonne. Il s'agit d'un nouvel accord en formation et en recherche, selon la volonté d'AMU, qui va concrétiser une première approche pour des échanges dans le cadre de la licence et du master de médiation culturelle. Ces échanges concerneraient 3 enseignants-chercheurs et 5 étudiants (licence, master et doctorat) par an, pour effectuer des recherches, des publications et des colloques. Il est porté par le département des Arts et le LESA.

Projet de développement de mobilité pour la licence et le master avec des séminaires, création d'un espace commun de recherche à l'échelle européenne, méditerranéenne et africaine. Ce projet s'inscrit parmi les partenariats développés dans le cadre de CIVIS et du consortium Thétys.

**Vote** pour le projet d'accord de coopération avec l'école polytechnique de Lisbonne : oui à l'unanimité (29 votants)

Les 2 autres fiches projets concernent des accords avec l'Inde qui auparavant avait uniquement des accords avec les pays anglosaxons.

2. Accord avec l'Université du Rajasthan à Jaipur. Il s'agit d'un accord multidisciplinaire, porté par la section d'hindi du département d'études asiatiques et le laboratoire Eurasia pour un double partenariat enseignement et recherche.

Cette université propose des certifications qui couvrent les champs disciplinaires de plusieurs départements de l'UFR. L'échange porterait sur 2 enseignants chercheurs et 6 étudiants niveau licence, master et doctorat. Cet accord s'inscrirait dans le cadre d'autres collaborations au sein d'AMU.

**M. Gandoulphe** se réjouit de ce projet qui est un vrai plus pour les études indiennes au sein de l'UFR, malgré la fermeture de la spécialité LEA anglais-hindi. **M. Gilles** précise que la fermeture de cette spécialité résulte d'une décision purement économique du Conseil d'UFR.

**Vote** pour le projet d'accord de coopération avec l'Université du Rajasthan : oui à l'unanimité (29 votants)

3. 3. Accord avec l'Université de Manipal à Jaipur, université d'Etat de petite taille avec seulement 3500 étudiants. Il s'agit également d'un accord multidisciplinaire qui implique l'UFR ALLSH et la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG), porté au niveau de l'UFR par le département d'études asiatiques et le laboratoire Eurasia. L'accord porte à la fois sur la formation et sur la recherche avec un échange de 2 enseignants chercheurs et 5 étudiants de licence, master et doctorat par an. Il y a aussi la possibilité d'envoyer des étudiants stagiaires. Des partenariats sont déjà en attente.

**M. Pellerin** demande ce que signifie une université d'Etat qui s'autofinance. **M. Dolinski** explique que le système indien est hérité du système anglo-saxon qui s'autofinance en grande partie par les frais de scolarité.

**Vote** pour le projet d'accord de coopération avec l'Université Manipal : oui à l'unanimité (29 votants)

**M. Dolinski** précise qu'il peut être sollicité pour toutes autres demandes.

## 3 - Conventions pédagogiques – Délibération

Point présenté par **Mme Thorel**.

Deux conventions pédagogiques sont soumises à l'approbation des membres du conseil.

1. Convention avec la Friche de la Belle de Mai, pour le Département des Arts et plus particulièrement pour la section Théâtre, au niveau de la formation pour le DEUST Théâtre, la licence Arts du Spectacle et le Master Arts et Scènes d'aujourd'hui. Cette convention a pour objet d'accueillir, à la Friche Belle de Mai, une création universitaire théâtrales durant les répétitions et deux représentations devant un public de professionnels.

**Vote** Convention pédagogique avec la Friche Belle de Mai : oui à l'unanimité (28 votants)

2. Convention avec le Théâtre de Jeu de Paume également pour le Département des Arts, secteur Théâtre. Il s'agit d'une convention pédagogique, sans échange financier, qui concerne la licence Arts du Spectacle. Son objet est l'accueil au Théâtre du Jeu de Paume de deux ateliers amateurs animés par deux étudiants de troisième année.

**Vote** Convention pédagogique avec le Théâtre du Jeu de Paume : oui à l'unanimité (28 votants)

## 4 - Approbation de compte-rendus de séances de conseil des 14 janvier et 5 février 2021- Délibération

Le PV de la séance du CUFR du 14 janvier 2021 est soumis à l'approbation des membres du conseil.

**Mme Thorel** demande une correction : en haut de la page 6, le deuxième paragraphe devrait être placé après le paragraphe sur les critères secondaires.

**Vote** Approbation du PV du 14/01/2021 avec ces corrections : 21 pour, 9 abstentions

Le PV de la séance du CUFR du 5 février 2021 est soumis à l'approbation des membres du conseil.

**Mme Pariente-Butterlin** ne comprend pas les formulations choisies dans ce compte-rendu qui cible particulièrement une personne, ce qui lui paraît immoral.

**M. Gasquet-Cyrus** s'étonne car les PV sont un compte-rendu des paroles qui sont dites, il ne faudrait pas changer la réalité des propos qui ont été tenus et qui modifieraient les principes appliqués depuis plusieurs années en conseil.

**Mme Wharton**, en sa qualité de responsable, a eu recours à un conseil juridique, afin que les conseils se déroulent en toute légalité.

**Vote** Approbation du PV du 05/02/2021 : 13 pour, 7 contre et 10 abstentions.

## **5 - Proposition d'aménagements ciblés du référentiel des services autres que d'enseignement**

Point reporté au conseil du 22 avril 2021.

## **6 - Création d'une liste de diffusion de "libre expression" au sein de l'UFR ALLSH**

**Mme Wharton** rappelle que, lors d'un précédent conseil, l'administration provisoire souhaitait réactiver la liste de diffusion de libre expression, précédemment ouverte au sein de l'Université de Provence et sans modération. Le conseil d'UFR avait été consulté afin que des recherches soient menées sur la faisabilité de ce projet.

Mme Eyraud a été chargée de faire une étude de faisabilité. Suite à un travail avec la DOSI, la réactivation de cette liste de diffusion est techniquement possible, la question est désormais d'ordre politique. La précédente gouvernance d'AMU avait fait le choix de ne pas permettre la création de nouvelles listes non modérées, mais de laisser active la liste *All-users* sans toutefois permettre de nouvelles adhésions. Désormais, c'est au Conseil d'UFR de donner son avis, qui sera soumis à l'approbation finale du Président.

**M. Gilles** souhaitait savoir ce qu'il existe de nouveau dans le choix à faire, le problème n'ayant jamais été technique mais portant sur la modération de cette liste.

**Mme Wharton** explique que la première demande faite auprès du conseil avait été réalisée pour entamer les démarches quant à la faisabilité de cette liste, mais également pour connaître la position du Président sur cette question. Le Président attend désormais l'avis du Conseil d'UFR sur la création de cette liste.

**Mme Charlet** souhaite savoir s'il va tout de même être proposé une charte de bonne conduite, afin que les utilisateurs s'engagent moralement. Elle se demande également si c'est la bonne période pour lancer ce type de liste non modérée.

**Mme Wharton** explique que cela paraît évident et qu'une charte sera également adoptée en Conseil d'UFR.

**M. Pellerin** demande si la DAJI a été sollicitée pour savoir comment une telle liste pourra fonctionner lors du processus électoral à venir. S'agit-il d'un canal libre qui échappe à toute campagne électorale, ou bien, si les listes y agissent, les échanges seront-ils alors encadrés sur le plan juridique ?

**Mme Wharton** explique que cette liste ne doit en aucun cas être le support d'une campagne électorale.

**Mme Saffi** s'interroge sur la gestion de ces listes sans modérateur pendant les périodes électorales car les expressions de chaque liste sont très précisément régies par le code électoral. Durant les périodes électorales et en dehors de celles-ci, elle s'inquiète d'éventuels propos déplacés, voire illégaux, dont l'UFR se trouverait par la suite responsable.

**Mme Wharton** explique qu'une personne sera responsable de cette liste sans pour autant la modérer. C'est un lieu d'échange et de communication. Elle souhaite, par cette liste, défendre la liberté d'expression et ne pas toujours chercher à policer les débats.

**M. Gasquet-Cyrus** insiste sur le fait qu'il s'agit d'un lieu d'expression individuelle. Il peut y avoir des débats politiques mais aussi de la communication entre les personnels, des demandes d'aides, à tous les niveaux d'information. Depuis la fusion des trois universités, il y a un cruel manque de communication dû à un système de gouvernance pyramidal. Par contre, il insiste également sur le fait que ce type de liste doit être régi par une charte. Les propos tenus sur ce genre de liste sont toujours gérés *a posteriori* et cela ne pose pas de problème. Il souhaite tout de même que la surveillance de cette liste ne soit pas faite par la direction de l'UFR et qu'il y ait au moins deux personnes pour encadrer cette liste.

**Mme Pariente-Butterlin** veut revenir sur ce qui peut faire peur avec cette liste. Pour elle, il existe une grande différence entre une liste de diffusion scientifique et un lieu d'expression ouvert comme celui-ci. Au regard de son expérience personnelle au sein de son département, elle s'inquiète des mails qui pourraient attaquer personnellement des collègues. Pour en avoir été victime, elle pense que cela semble assez inévitable.

**Mme Wharton** insiste sur le fait que cette liste sera surveillée et que les attaques personnelles ne seront pas permises. Avant sa mise en place, la charte sera élaborée et discutée en conseil. Par contre, elle ne souhaite pas que toute une communauté ne puisse pas communiquer à cause d'actes inacceptables, mais somme toute isolés.

**M. Gandoulphe** explique que ce type de listes est une aspiration assez ancienne et pour laquelle il pensait qu'il y avait consensus. Il pense aussi que cette liste ne doit en aucun cas devenir un déversoir d'opinions violentes. L'exemple de la liste *All Users* montre qu'il y a une auto-régularisation des débats entre les utilisateurs eux-mêmes. Il faudrait peut-être créer un groupe de travail pour la rédaction de la charte.

**M. Gilles** souhaiterait que la formulation de la demande du conseil à la gouvernance de l'établissement soit plus précise, sur l'objectif de cette liste, sur sa construction et sur l'élaboration de la charte.

**Mme Pariente-Butterlin** insiste sur le fait qu'elle n'est pas opposée à la création de cette liste et la liberté d'expression qui l'accompagne. Toutefois, elle s'inquiète d'une modération *a posteriori* qui ne va pas protéger contre les attaques personnelles publiques. L'usage des mails incite à des expressions débridées.

**Mme Wharton** rappelle que ce n'est pas le cas sur la liste *All Users* et qu'il n'y a pas de mise en cause personnelle.

**M. Gasquet-Cyrus** explique qu'on ne peut pas réguler les comportements humains. De plus si des dérapages sont avérés, les mails ne sont pas anonymes et le cadre juridique, qui s'est développé ces dernières années, permet de pouvoir se défendre.

**Mme Pariente-Butterlin** précise qu'elle ne souhaite pas de modération *a priori* mais se demande ce qui va être fait quand des personnes seront attaquées personnellement.

**Mme Charlet** souhaiterait que l'on travaille en amont sur une charte avant de poser la question à la Présidence, au cas où un consensus ne serait pas trouvé pour la création de cette liste. **M. Gandoulphe** propose que l'on vote également pour la création de ce groupe de travail. **Mme Wharton** explique que pour l'instant le Conseil d'UFR demande simplement la possibilité de créer cette liste et elle ne sera en aucun cas mise en place sans charte.

**M. Gilles** propose que, dans la question posée aux membres, soit ajoutée la création de cette charte.

Le Conseil de l'UFR ALLSH souhaite la création d'une liste de diffusion des personnels de l'UFR, avec charte de bonne conduite, modérée *a posteriori*. Si cette demande est satisfaite, il mettra en place un groupe de travail pour rédiger cette charte.

**Vote** sur la proposition 3 ci-dessus : 24 pour, 1 contre et 3 abstentions.

## 7 - Informations

-Pour les étudiants en possible mobilité l'année prochaine, la DRI a interrogé la Présidence sur la possible nécessité du vaccin pour partir à l'étranger. Le Président a rappelé qu'il allait suivre les règles nationales de calendrier vaccinal et qu'il n'était pas en capacité de désigner des étudiants prioritaires à la vaccination. Cela pourrait poser un problème d'équité avec d'autres étudiants devant, par exemple, être vaccinés pour obtenir un stage en entreprise. D'après les informations publiques, les étudiants pourront être vaccinés à partir de mai ou juin. La Présidence est également engagée dans une campagne de vaccination sur site pour les personnels présentant des comorbidités. Dans ce cadre, une piste de travail est envisagée pour permettre à certains étudiants en mobilité d'être vaccinés.

-Les licences ZOOM se développent avec l'ouverture de 6 000 nouvelles licences et de nouvelles fonctionnalités.

-Toutes les manifestations scientifiques ne sont pas autorisées ou possibles seulement à distance au moins jusqu'au mois de mai. Une nouvelle évaluation sanitaire sera faite en mai pour savoir si une autre solution peut être proposée.

-**M. Gilles** souhaite connaître les échéances de l'Appel A Projets lancé par AMU dans le cadre des études de santé. Il souhaite également savoir comment va être gérée l'augmentation des effectifs en psychologie. **Mme Wharton** explique que le travail est en cours et que les heures complémentaires ont déjà été prévues, reste la question des locaux qui est en cours de traitement.

**Mme Wharton** met fin à la réunion à 12H30, le prochain conseil se tiendra le 22 avril.